



# LOISIRS ET CULTURE OBERSCHAEFFOLSHEIM

Inscription au Tribunal de Schiltigheim : Vol.XIV,

N° 639 CMDP N° 30764540

7, impasse du Moulin 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

[www.lcoberschaeffolsheim.fr](http://www.lcoberschaeffolsheim.fr)

## Règlement intérieur Loisirs et Culture OBERSCHAEFFOLSHEIM

Septembre 2022

- **Les cours démarrent le 12 septembre 2022 et finissent le 30 juin 2023.** Il n'y a pas d'activités pendant les congés scolaires.
- **Les inscriptions doivent être accompagnées du règlement complet** de l'activité choisie. Cette année le règlement se fait-en **trois fois par chèque** (*tous datés de la date d'inscription*) ou en une fois en **espèces**. Les chèques seront encaissés au début de chaque trimestre. L'inscription n'est pas remboursable.
- En cas d'arrêt forcé des cours sur un trimestre, le chèque du trimestre correspondant ne sera pas encaissé.
- Selon le décret relatif aux pratiques sportives, **toute inscription doit être accompagnée d'un certificat médical** (*enfant et adulte*) attestant l'absence de toute contre-indication à la pratique de l'activité sportive choisie.
- Le certificat médical a une validité de 3 ans. Durant cette période, un questionnaire de santé doit être rempli chaque année pour vérifier s'il est toujours d'actualité.

### CONSIGNES LIEES A LA COVID-19

- Les mesures sanitaires seront adaptées selon la publication du ministère à la rentrée. La mise à jour d'un plan éventuel sera faite en conséquence.
- Une feuille de présence doit être signée par les membres à chaque cours pour permettre le rappel des personnes en cas de contamination.
- Désinfection des mains par friction hydro-alcoolique au début et à la fin du cours.
- Désinfection du tatami en fin de cours.
- Utilisation possible des vestiaires mais pas des douches.



# LOISIRS ET CULTURE OBERSCHAEFFOLSHEIM

Inscription au Tribunal de Schiltigheim : Vol.XIV,  
N° 639 CMDP N° 30764540

7, impasse du Moulin 67203 **OBERSCHAEFFOLSHEIM**

[www.lcoberschaeffolsheim.fr](http://www.lcoberschaeffolsheim.fr)

- Le port du masque est facultatif mais reste conseillé.
- Port de chaussons de gym obligatoire.
- Les personnes en chaussettes ou pieds nus n'accéderont pas au tatami.
- Pour la gym adulte et le Pilate, il faut apporter votre tapis de gym.

## UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX OU AUTRES LIEUX

### Salle de l'Espace Multisports du Muhlbach :

- La propreté des lieux doit être respectée.
- Les utilisateurs du tatami doivent se déchausser avant d'y monter. Les déplacements entre le tatami et les vestiaires ou les sanitaires se font chaussés.
- Merci d'attendre que les vestiaires soient vides avant de rentrer dans les locaux et de respecter les fins de cours qui peuvent demander du calme.

### Salles du Moulin et du foyer Saint Ulrich :

- A l'issue de chaque activité, veillez à ranger la salle et à la laisser propre pour les suivants (nettoyer les tables, retirer taches de peinture et de colle, ramasser les aiguilles...).
- Il convient aussi de respecter le voisinage et la tranquillité des lieux après 22h.
- Veuillez à fermer les locaux en partant